



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 13/05/2025

DELIBERATION

n° CEVE – 2025 – 20 – EEDU- 002

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de l'Ecole de Droit de Toulouse (EEDU) et de la Toulouse School of Management (EEDU)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2025-13-DEVE-001 du CEVE du 25 mars 2025 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu les avis du Conseil exécutif de l'École de Droit de Toulouse, et le Conseil exécutif de TSM,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse (EEDU) et de la Toulouse School of Management (EEDU) pour 2025-2026 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations continues 2025-2026

MCC-FC- CAPA 1 et 2 2025-26

Diplômes nationaux

Licences

MCC-FC LICENCE PRO PT Comptable taxateur 2025-2026
--

MCC-FC - LP Mandataire judiciaire à la protection des majeurs -25-26
--

Masters

MCC-FC MASTER DROIT DE LA SANTE PT Droit de la Santé et de la Protection Sociale-FC-M2-25-26
MCC-FC MASTER DROIT DE LA SANTE PT Expertise de Justice, Professionnels de Santé-M2- 2025-2026
MCC-FC MASTER DROIT DU PATRIMOINE-PT-Ingénierie du Patrimoine-FC-M2-2025-2026
MCC-FC MASTER DROIT FISCAL-Contentieux fiscal et douanier-M2-FC-2025-2026
MCC-FC- MASTER-MENTION-ALED-PT-RIED-FC-M2-25-26
MCC-FC- MASTER-MENTION-DROIT DES AFFAIRES-PT-CESE-M2-FC-25-26

Diplômes d'universités

MCC-FC DIU-Normes-et-Religions- Gestion du fait religieux et laïcité -25-2026
MCC-FC DU Droit et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité -2025-2026
MCC-FC DU ENGAGE 25-26
MCC-FC DU Expertise de justice, professionnels de santé (EJPS)-FC-2025-2026
MCC-FC DU-Comprendre-et-accompagner-le-handicap-2025-2026
MCC-FC DU-ECCSE-25-26
MCC-FC- DU-MBA-Juriste-commande-publique-25-26

Formations à distance pour 2025-2026

Masters

MCC-FOAD MASTER DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES PT Droit Pénal et Sciences Criminelles-25-26
MCC-FOAD MASTER MANAGEMENT SECTORIEL PT Management du sport-25-26
MCC-FOAD MASTER SCIENCE POLITIQUE PT Politique et Sécurité -M1 et M2-25-26
MCC-FOAD- MASTER-MENTION DROIT DU PATRIMOINE-PT Compliance Officer 25-26
MCC-FOAD- MASTER-MENTION DROIT PENAL-PT Compliance Officer 25-26
MCC-FOAD- MASTER-MENTION-ALED-M1-25-26

Diplômes d'universités

MCC-FOAD- DU-Criminologie renforcée-25-26
MCC-FOAD- DU-Gestion pratique des TPE_PME_PMI-25-26

Type Diplôme :		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Certificat de capacité en droit	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme
		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement est autorisé sur l'accord du jury de délibération		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

[illegible]

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	MÉTIERS DU NOTARIAT	
PARCOURS-TYPE	Comptable-taxateur	
Session LP	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Les publics de formation continue doivent réaliser un stage d'une durée de 3 mois minimum, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport d'activité.Les apprenants en formation initiale doivent réaliser un stage de 20 semaines donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE6). Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

Licence Pro		Métiers du notariat											Session unique		
Parcours-type		Comptable Taxateur											Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5							Oui	Oui					
UE	S1	UE1					16	16	Oui	Oui					
BLOC	S1	RNCP40070BC06 - Participer à la gestion des activités administratives d’une étude notariale													
Bloc	S1	Comptabilité générale													
Matière	S1	Comptabilité (principes généraux, schémas d'écritures comptables...)	Porteur		33		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S1	Principes fondamentaux du droit comptable	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
Matière	S1	Procédures comptables	Porteur			15	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			2	
Bloc	S1	Fiscalité générale et taxes													
Matière	S1	Fiscalité des actes notariés	Porteur		30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		2	Oral	2
Matière	S1	Initiation à la taxation des actes	Porteur		18		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
BLOC	S1	RNCP35923BC02 - Exploiter des données à des fins d’analyse RNCP40070BC07 - Apporter une assistance juridique au notaire													
UE	S1	UE2					12	12	Oui	Oui					
Bloc	S1	Droit des contrats notariés													
Matière	S1	Vente et immobilier	Porteur		30		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Matière	S1	Droit des sûretés	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Bloc	S1	Droit patrimonial de la famille													
Matière	S1	Droit des régimes matrimoniaux, PACS, concubinage	Porteur		24		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S1	Droit des succession et des libéralités	Porteur		30		3	3	Oui	Oui					
Bloc	S1	Droit des affaires													
Matière	S1	Droit des sociétés - fonds de commerce	Porteur		12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	2
BLOC	S1	RNCP35923BC01 - Utiliser les outils numériques de référence RNCP35923BC03 - S’exprimer et communiquer à l’oral, à l’écrit, et dans au moins une langue étrangère													
UE	S1	UE3					2	2	Oui	Oui					
Matière	S1	Informatique notariale	Porteur			6									
Matière	S1	Anglais juridique	Porteur			15		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
		total semestre 5			195	36	30								
Semestre	S2	SEMESTRE 6							Oui	Oui					
BLOC	S2	RNCP35923BC05 - Agir en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle													
UE		UE4					1	1							
Bloc	S2	Environnement juridique et social du comptable taxateur													
Matière	S2	Structure juridique d'un office notarial	Porteur		9		1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3
Matière	S2	Droit social et gestion RH appliquée au notariat	Porteur		15										
Matière	S2	Déontologie et responsabilité professionnelle	Porteur		12										
BLOC	S2	RNCP40070BC08 - Produire des documents dans le contexte professionnel du notariat													
UE	S2	UE5 :					9	9	Oui	Oui					
Bloc	S2	Comptabilité notariale													
Matière	S2	Comptabilité appliquée au notariat	Porteur		36		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	S2	Pratique de la comptabilité notariale	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S2	Techniques de taxation													
Matière	S2	Pratique de la taxation des actes notariés	Porteur			15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S2	Taxation des actes complexes	Porteur		18		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5
BLOC	S2	RNCP35923BC04 - Se positionner vis à vis d’un champ professionnel													
UE	S2	UE6					12	12	Oui	Oui					
Matière	S2	Projet tutoré / PPA	Porteur			35	12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3
BLOC	S2	RNCP35923BC04 - Se positionner vis à vis d’un champ professionnel													
UE	S2	UE7					8	8	Oui	Oui					
Matière	S2	Pratique professionnelle (Stage ou alternance)	Porteur				8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer	
		total semestre 6			90	65	30								
		total année			285	101	60								24,5
		total présence sur site			440,5								semaine de révision		30

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	
Session LP	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention
		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Un stage de 20 semaines minimum est obligatoire pour les stagiaires de formation continue et les étudiants en formation initiale, donnant lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport. Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
L'UE projet professionnel appliqué donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA), incluant une thématique spécifique décidée avec l'entreprise.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Il est organisé une session de seconde chance donnant aux apprenants la possibilité de valider les blocs d'enseignements qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Peuvent se présenter en seconde chance tous les étudiants ajournés à un bloc quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'étudiant compose sur les UE non validées en session 1, à l'exception des UE en contrôle continu, dont les notes sont reportées en seconde chance. Seul le bloc "Approfondir ses savoirs professionnels" est évalué en session unique, sans seconde chance possible.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que que l'apprenant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacun des quatre blocs qui composent la formation.		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
- Les UE, blocs et semestres sont validés isolément. Il n'y pas de compensation entre blocs. - Les UE et matières d'un bloc sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les UE d'un même bloc.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 13 mai 2025
ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2025 - 20 - EEDU - 002

Licence Pro		Activités juridiques: Mandataire judiciaire à la protection des majeurs										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session / chance
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5	260			30		Oui	Non					7			
Bloc	S1	Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	140			16	16	Oui	Non								
UE	S1	Les régimes de protection juridique	40				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Oral	1	
UE	S1	Droits et responsabilités de la personne protégée	70				9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3			
UE	S1	Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
Bloc	S1	Adapter l'accompagnement à la personne protégée	120			14	14	Oui	Non								
UE	S1	Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et accompagnement	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	Oral	1	
UE	S1	Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			oral		Oral	1	
UE	S1	Communication	60				6	Non	Oui	CC&CT	CC=1 CT= 1	2 CC + 1 CT	À déterminer	2	Oral	1	
Semestre	S2	SEMESTRE 6	140	51		30		Oui	Non					6			
Bloc	S2	Agir en tant que professionnel de la protection juridique	100			10		Oui	Non								
UE	S2	Gestion budgétaire et administrative	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral	1	
UE	S2	Gestion patrimoniale et fiscale	40				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral		
UE	S2	Métier de MJPM: modes d'exercice, déontologie et responsabilités	30				3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Oral/Écrit				
Bloc	S2	Approfondir ses savoirs professionnels	40	51		20	20	Oui	Non								
UE	S2	Anglais		21			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		1					
UE	S2	Projet Tutoré - Rapport écrit et soutenance orale	30				9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1			Session unique
UE	S2	Projet professionnel appliqué (rapport, soutenance) alternant/stage 5 mois 700h minimum	10	15			11	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1			Session unique
UE	S2	Outils numériques – certification PIX		15													Matière non évaluée
		TOTAL année	400	51		60								15			

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Droit de la Santé et de la Protection Sociale	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Les stagiaires ayant obtenu le Diplôme d'Université Droit de la Santé de l'Université Toulouse Capitole peuvent s'inscrire au M2 mention Droit de la santé, parcours Droit de la santé et de la protection sociale. Dans ce cas, ils bénéficient d'un report des notes obtenues dans le cadre du DU.		
Dans l'UE1, le report de notes prend la forme suivante :		
- Report de la note obtenue dans le cadre de l'écrit transversal de 4h déjà passé dans le cadre du DU,		
- La note de l'épreuve orale en "droit de la protection sociale" est prise en compte dans le calcul de la moyenne du contrôle continu de l'UE, en complément des notes obtenues en DU.		
Pour l'UE 4, les stagiaires ont la possibilité de choisir entre rédiger un mémoire ou suivre le DU EDIHL (European Digital Health Law). Dans ce dernier cas, la note globale obtenue au DU constitue la note de l'UE.		
La validation du DU EDIHL entraîne la validation des blocs suivants :		
- RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques		
- RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés		
- RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Droit de la Santé et de la Protection Sociale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3						Oui	Oui							
Bloc	S1	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04										Oui	Non			
UE	S1	UE 1 : Enseignements fondamentaux				16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3	4	Écrit	5	écrit transverse sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Introduction au droit public, privé et méthodologie	7	12											matière non évaluée	
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médico-sociaux	1	12											matière non évaluée	
Matière	S1	Le système de santé français	1,5	21	4		4			CCI (CC Intégral)		4			Ces 4 matières font chacune l'objet d'une épreuve du contrôle continu	
Matière	S1	Introduction au droit des établissements de santé	2	15	1,5		4			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Droit de la relation de soin	1	15	6		4			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Le droit de la protection sociale					4			CCI (CC Intégral)						
	S1	ou Le droit de la protection sociale (pour les personnes ayant validé le DU Droit de la santé)	1,5	24			4		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		ne concerne que les stagiaires ayant déjà validé le DU Droit de la santé	
Bloc	S1	Bloc 5 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé : RNCP38194BC05							Oui	Non						
UE	S1	UE 2: Enseignements spécialisés				16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 3	4	Oral	3,5	oral transverse à l'ensemble de l'UE	
		Module d'approfondissement							Oui						Le contrôle continu porte sur chaque matière	
Matière	S1	Fonction publique hospitalière	7	18	1,5		3			CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S1	Droit international et communautaire de la santé	3,5	24	1,5		3			CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3,5	18	1,5		2			CCI (CC Intégral)			2			
		Module de spécialités							Oui			2			Le contrôle continu prend la forme d'un examen transverse	
Matière	S1	Activités biomédicales	3,5	18	2		8			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Droit pharmaceutique		18	2											
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale		18	2											
Matière	S1	Responsabilité médicale et système d'indemnisation		1,5	18	1,5										
		Total semestre 3	43,5	231	23,5	32										
Semestre		SEMESTRE 4						Oui	Oui							
Bloc	S2	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04										Oui	Non			
UE	S2	UE 3 : Enseignements complémentaires				9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Santé, protection sociale et données personnelles	3,5	9			2		Oui	CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S2	Les marchés publics dans le domaine de la santé et de la protection sociale		12			3		Oui	CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S2	Financement de la santé et de la protection sociale	3,5	12			3			CCI (CC Intégral)			2			
Matière	S2	Crises sanitaires et dispositifs de lutte contre les exclusions	3,5				1		Oui	CCI (CC Intégral)			2			
Bloc		Bloc 1 : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques : RNCP38194BC01							Oui	Non						
UE	S2	UE4 : Mémoire ou voie DU				19	19	Oui	Oui							
Matière	S2	Formation à la recherche documentaire	3,5				2		Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire			
Matière	S2	Méthodologie du mémoire	12				7		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3,5		
Matière	S2	DU EDIHL	100				10		Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer	3	Reprise de la note globale du DU	
		Total semestre 4	26	33		28										
		Total année	69,5	264	23,5	60								15		
				357												

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Expertise de justice, professionnels de santé	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7.		
Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5, à l'exception de la matière "la transaction".		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservervation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examen
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	45,5	73,5	30		Oui	Oui						
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38194BC07 - Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé 1/2 RNCP38194BC08 - Promouvoir la qualité, la sécurité, le développement durable en santé												
UE	S1	UE 1 : Méthodologie scientifique et juridique	13,5	14,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT		6		1	
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3		3			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3		2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2						CCI (CC Intégral)					Matière non évaluée
Matière	S1	Prise en charge des données de santé	1,5	8,5		1			CCI (CC Intégral)	1	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Bloc	S1	RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés 1/2 RNCP38194BC06 - Intégrer le droit des patients dans sa pratique professionnelle RNCP38194BC07 - Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé 2/2 RNCP38194BC09 - Participer à la gestion des ressources humaines des structures de santé												
UE	S1	UE 2 : Introduction au droit de la santé	6,5	74	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	S1	Le système de santé	1,5	21		2			CCI (CC Intégral)		2		1 QCM	
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médicaux sociaux		12									Matière non évaluée	
Matière	S1	Le droit de la protection sociale		5									Matière non évaluée	
Matière	S1	Le droit de la relation de soin	2	21		2			CCI (CC Intégral)		2		1 QCM	
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3	15		2			CCI (CC Intégral)		2		1 QCM	
Bloc	S1	RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés 2/2 RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4												
UE	S1	UE 3 : Régimes d'indemnisation	25,5	66	18	18	Oui	Oui					4,5	
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24	12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3	Cas pratiques
Matière	S1	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21										
Matière	S1	Assurances et indemnisation	6	21	6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Ecrit	1,5	Cas pratiques
		Total semestre 3	45,5	154,5	30									

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	72	85,5	30		Oui	Oui						
Bloc	S2	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé 1/2												
UE	S2	UE 4: Cadre scientifique et juridique de l'expertise	12	15	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	S2	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	6	6									Matière non évaluée	
Matière	S2	Méthodologie et validation scientifique	3	4,5		2			CCI (CC Intégral)		2		QCM	
Matière	S2	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5		3			CCI (CC Intégral)		2		QCM	
Bloc	S2	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 2/4												
UE	S2	UE 5 : Mise en pratique de l'expertise	18,5	28	15	15	Oui	Oui	CC&CT		4	Écrit	3	
Matière	S2	Méthodologie de l'expertise	3	3		14			CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle
Matière	S2	Schéma directeur d'une expertise		3										
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12										
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10										
Matière	S2	La transaction	1,5			1			CCI (CC Intégral)	2	2			Cas pratique
Bloc	S2	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé 2/2 RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 3/4												
UE	S2	UE 6 : Les différents acteurs et parcours de l'expertise	15	34,5	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	S2	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	L'expert devant les juridictions administratives	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée
Matière	S2	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3										La matière n'est pas évaluée
Matière	S2	La transaction en dommage corporel : outils et principes	4,5	15		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examen
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S2	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4												
UE	S2	UE 7 - Détermination et évaluation des préjudices	26,5	18	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	S2	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Evaluation médicale du préjudice	11,5	9		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Outils spécifiques d'analyse du mouvement	3											
		Total semestre 4	72	95,5	30									
		Total année	117,5	250	60								8,5	
			367,5											

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
PARCOURS-TYPE	Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et Statégies Patrimoniales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit du Patrimoin parcours Droit Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et stratégies patrimoniales sous contrat de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'obtention du D.U. Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 entraîne une dispense du bilan patrimonial (UE4).		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Pour obtenir le semestre 2, une note supérieur ou égale à 8/20 doit être obtenue à la soutenance du bilan patrimonial appliqué		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3			40	40	Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé	51	108	15		Oui	Oui				
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9		1			CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens		15								
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale		24								
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales	12	18								
Matière	S1	Fiscalité immobilière	12	21								
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21								
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie	12									
UE	S1	UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine professionnel	26	57	10	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Techniques comptables	3	12					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (1)	8	15								
Matière	S1	Patrimoine social	6	9								
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	9	18								
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)		3								
UE	S1	UE3 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales	33	105	15	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Droit international privé		12								
Matière	S1	Garanties		9								
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15								
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés		9								
Matière	S1	Statut des conseillers du patrimoine		6								
Matière	S1	Intermédiation		9								
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	12	12								
Matière	S1	Conseil en investissements financiers (AMF) (facultatif)	3									
Matière	S1	Valeurs mobilières		9								
		total semestre 3	110	270	40	40						
Semestre	S2	Semestre 4			20	20	Oui	Oui				
UE	S2	UE4: Stratégies patrimoniales			20	20	Oui	Oui				
Matière	S2	Stratégies patrimoniales	39	30		1			CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		Les apprenants doivent rédiger en groupe un bilan patrimonial portant sur une étude de cas proposée par la direction pédagogique. Le bilan fera l'objet d'une soutenance individuelle.
						2				CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	
		Total semestre 4	39	30	20							
		Total année	149	300	60						12	

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3				1	Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé	51	108	15	1	Oui	Oui		Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens		15			Non	Oui				
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale		24			Non	Oui				
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales	12	18			Non	Oui				
Matière	S1	Fiscalité immobilière	12	21			Non	Oui				
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21			Non	Oui				
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie	12				Non	Oui				
UE	S1	UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine professionnel	26	57	10		Oui	Oui				
Matière	S1	Techniques comptables	3	12			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (1)	8	15			Non	Oui				
Matière	S1	Patrimoine social	6	9			Non	Oui				
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	9	18			Non	Oui				
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)		3			Non	Oui				
UE	S1	UE3 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales	33	105	15		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24			Non	Oui				
Matière	S1	Droit international privé		12			Non	Oui				
Matière	S1	Garanties		9			Non	Oui				
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15			Non	Oui				
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés		9			Non	Oui				
Matière	S1	Statut des conseillers du patrimoine		6			Non	Oui				
Matière	S1	Intermédiation		9			Non	Oui				
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	12	12			Non	Oui				
Matière	S1	Conseil en investissements financiers (AMF) (facultatif)	3				Non	Oui				
Matière	S1	Valeurs mobilières		9			Non	Oui				
		total semestre 3	110	270	40							
Semestre	S2	Semestre 4					Oui	Oui				
UE	S2	UE4: Stratégies patrimoniales			20	3	Oui	Oui				
Matière	S2	Stratégies patrimoniales	39	30		1			CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		Les apprenants doivent rédiger en groupe un bilan patrimonial portant sur une étude de cas proposée par la direction pédagogique. Le bilan fera l'objet d'une soutenance individuelle.
						2				CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	
		Total semestre 4	39	30	20							
		Total année	149	300	60						12	

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT FISCAL	
PARCOURS TYPE	Contentieux Fiscal et Douanier	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit Fiscal parcours contentieux fiscal et douanier en contrat de professionnalisation.		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Chaque UE fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu et/ou en contrôle terminal. Les UE sont compensables entre elles, ainsi que les deux semestres constituant la formation.		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT FISCAL									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Contentieux fiscal et douanier - parcours FC									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3						Oui						
UE	S1	UE Préliminaire: Rappels contrôle fiscal	10	10	4	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	Le contrôle continu d'une durée 1h30 prend la forme d'une épreuve à distance (coeff 1) et d'une épreuve sur table en présentiel d'une durée de 3h (coeff 2).
UE	S1	UE 1 : Contentieux de l'impôt	35	68	20	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	La réclamation contentieuse	3	10										
Matière	S1	Le contentieux devant le juge administratif de l'impôt	9	20										
Matière	S1	Le contentieux devant le juge judiciaire de l'impôt	3	12										
Matière	S1	Les contentieux du recouvrement	12	14										
Matière	S1	Contentieux de l'UE	8	12										
UE	S1	UE 2 : Contentieux spéciaux de l'impôt	20	33	12	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Le contrôle continu d'une durée 1h prend la forme d'une épreuve à distance (coeff 1) et d'une épreuve sur table en présentiel d'une durée de 2h (coeff 2).
Matière	S1	Contentieux administratifs annexes	4	11										
Matière	S1	Contentieux des perquisitions	2	3										
Matière	S1	Contentieux européen des droits de l'Homme	6	12										
Matière	S1	Contentieux constitutionnel	8	7										
UE	S1	UE 3 : Contentieux pénal	30	44	12	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Le contrôle continu d'une durée 1h prend la forme d'une épreuve à distance (coeff 1) et d'une épreuve sur table en présentiel d'une durée de 2h (coeff 2).
Matière	S1	Droit pénal fiscal	7	11										
Matière	S1	Droit fiscal pénal	11	21										
Matière	S1	Le jugement et son application	8	6										
Matière	S1	Ministère public et poursuites pénales en matière fiscale	4	6										
UE	S1	UE 4 : Contentieux douanier	8	17	5	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
		total semestre	103	172	53	17								
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui						
UE	S2	UE 5 : Grand Oral			7	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	3	Grand Oral Transverse
		total semestre			7	3								
		total année	103	172	60	20								

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
PARCOURS-TYPE	Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Stage d'une durée de 12 à 24 semaines, pour les personnes en activité, l'activité professionnelle peut servir de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
bloc	S1	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Négociation et management des entreprises en difficultés 1			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Prévention et technique de négociation appliquées aux entreprises en difficultés	3	9								
Matière	S1	Management des entreprises en difficultés	33									
Matière	S1	Gestion financière	15									
bloc	S1	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise										
UE	S1	UE 2 : Arbitrage des contrats et détermination du passif			12	12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir le passif antérieur	1,5	6								
Matière	S1	Etablir passif postérieur	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : contrats en cours, cessions de contrats	1,5	6								
Matière	S1	Gérer et arbitrer les contrats : baux professionnels	1,5	6								
Matière	S1	Droit social des entreprises en difficulté et préparation d'un Plan de sauvegarde de l'emploi	12	18								
bloc	S1	RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S1	UE 3 : Préparation de l'issue			10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Etablir l'actif : droit des patrimoines et des sûretés appliqué aux entreprises en difficulté	6	14								
Matière	S1	Les plans	12	3								
Matière	S1	Cession d'entreprise	6									
Matière	S1	Réalisation d'actifs	3	9								
Matière	S1	Projet de répartition	4	2								

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
		total semestre 3	100	79	30							
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui				
Bloc	S2	MRNCP38201BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés RNCP38201BC05 - Mobiliser des connaissances et outils juridiques dans le domaine du droit des entreprises en difficulté										
Matière	S2	UE 4 : Expertise juridique			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Droit international et européen des procédures collectives et droit comparé	6	14								
Matière	S2	Droit spécial des procédures collectives (Banque, copropriété en difficulté, établissements agricoles)	3	12								
Matière	S2	Procédure civile appliquée aux procédures collectives	3	12								
Bloc	S2	RNCP38201BC06 - Etablir un diagnostic sur la situation juridique, sociale et financière de l'entreprise RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté										
UE	S2	UE 5 : Négociation et management des entreprises en difficultés 2			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S2	Contrôle de gestion	15									
Matière	S2	Restructuration d'une entreprise (aspects fiscaux et managériaux)	15									
Matière	S2	Aspects fiscaux du droit des entreprises en difficultés	3	12								

MASTER 2		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Bloc	S2	RNCP38201BC07 - Contribuer à la gestion d'une procédure collective d'entreprise en difficulté RNCP38201BC08 - Rédiger des actes en utilisant le droit des entreprises en difficulté										
UE	S2	UE 6 : Exercice professionnel			16	16	Oui	Oui				
Matière	S2	Gestion d'une étude	18			5			CT (Contrôle terminal)	Oral	3	
Matière	S2	Déontologie professionnelle et statut des administrateurs et mandataires judiciaires et règles professionnelles										
Matière	S2	Rapport de stage	8			10			CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		
Matière	S2	Introduction à la pratique des logiciels professionnels	3									
Matière	S2	Recherche documentaire	3									
Matière	S2	Anglais de spécialité		22		1			CT (Contrôle terminal)	À déterminer	3	passage linguaskill report note
		total semestre 4	77	72	30							
		total année	177	151	60						21	

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS TYPE	Contrôle des exportations et sanctions économiques	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE 001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Autres modalités		
Ce diplôme vise des professionnels déjà en poste. Toutefois, les demandeurs d'emplois pourront demander à titre exceptionnel à suivre pendant le semestre 4 un stage alternée d'une durée minimale de 12 semaines.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
La note du semestre 4 consiste en la reprise de la note obtenue dans le cadre du DU Executive Certificate, Contrôle export et sanctions économiques		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Une matière non porteuse d'ECTS, n'est ni capitalisable ni conservable.		
Compensation		
Les matières d'une UE et les UE sont validées isolément ou par compensation. Les semestres sont validés isolément sans compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Parcours contrôle des exportations et sanctions économiques									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	343			46	46	Oui	Non				
Bloc	S1	COMPETENCES TRANSVERSALES (bloc 2 développement et intégration de savoirs hautement spécialisés)											
UE	S1	UE 1 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	40			2	2	Oui	Oui				
Matière	S1	Anglais juridique	40			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	U.E. 2 - EXPERTISER L'ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE ET CONSEILLER LES CREATEURS	99			16	16	Oui	Oui				
Matière	S1	Création de l'entreprise	57			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	Structure de l'entreprise	42			8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
UE	S1	U.E. 3 - OPTIMISER L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE EN MATIERE SOCIALE, FISCALE ET CONTRACTUELLE	180			25	25	Oui	Oui		Oral		
Matière	S1	Techniques fiscales	69			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Exposé-discussion transverse
Matière	S1	Techniques contractuelles	51			7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Techniques sociales	60			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	U.E. 4 - CONSEILLER LES DIRIGEANTS	24			3	3	Oui	Oui				
Matière	S1	Gouvernance	24			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	120			14	14	Oui	Non				
Bloc	S2	APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL											
UE	S2	UE 5 : executive certificate contrôle des exportations et sanctions économiques	120			14	14	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		Reprise de la note du DU
		TOTAL ANNEE	463			60							

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Normes et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Une autorisation de redoublement peut être accordée par la Commission Pédagogique. Elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise en place d'un parcours de formation individualisé		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
UE 1 : Module 1 : 2 épreuves transverses, composées de cas pratiques et de questions théoriques, notées sur 20, portant, pour l'un, sur les enseignements « Introduction au droit », « Histoire juridique du régime des cultes en France » et « Droit privé et religions » ; pour l'autre sur les autres enseignements du module 1. Les sujets seront transmis en ligne et les stagiaires disposeront d'un délai déterminé à l'avance pour réaliser ces cas pratiques qui seront restitués en ligne. -Module 2 : 1 épreuve écrite d'1 heure, notée sur 20, portant sur les enseignements du module 2 et prenant la forme de QCM, organisée lors du regroupement intermédiaire en présentiel. Sont autorisés à participer à l'examen de l'UE 2 les stagiaires qui auront suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3. UE 2 : L'examen consiste en une épreuve orale, coefficient 2. Elle a une durée totale de 30 min (10 min d'exposé, 20 min de discussion). Elle est soutenue devant un jury composé a minima de 2 intervenants du diplôme, dont obligatoirement un enseignant-chercheur. Cette épreuve se déroule sous la forme d'un exposé-discussion, avec éventuellement une mise en situation. Les candidats se verront remettre un sujet, et disposeront d'un temps de préparation d'une heure.		
Seconde chance		
Dans chaque UE, en cas d'obtention d'une note globale inférieure à 10/20 à l'issue des épreuves de session 1, une seconde session d'examen sera organisée pour les épreuves où le stagiaire n'aurait pas obtenu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde session. L'accès à la seconde session n'est ouvert qu'aux personnes ayant effectivement participé aux épreuves de la première session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Note moyenne égale ou supérieure à 10/20, sans note inférieure à 10/20 aux UE		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement.		
Compensation		
Les épreuves se compensent entre elles dans chaque UE mais les UE ne sont pas compensables entre elles.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DIU Normes et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté								1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
										Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1				3	Non	Non						Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Institutions publiques, Laïcité et droit des religions				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		
Matière	ANNUEL	Introcuton au droit	10											
Matière	ANNUEL	Histoire juridique du régime des cultes en France	14											
Matière	ANNUEL	Liberté religieuse et laïcité	16											
Matière	ANNUEL	Services publics et religions	16											
Matière	ANNUEL	Grands systèmes politiques contemporains et religions	18											
Matière	ANNUEL	Droit privé et religion	18											
	ANNUEL					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit		Écrit		Les épreuves de la session 2 prendront la forme d'un devoir sur table en présentiel ou en distanciel d'une durée maximale de 2h pour chacune des épreuves.
Bloc	ANNUEL	Module 2 - Connaissances religieuses et sciences sociales des religions												
Matière	ANNUEL	Sciences sociales et religions	9											
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme	7											
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation de l'islam	7											
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du christianisme	7											
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : Religions émergentes	3,5											
Matière	ANNUEL	Politiques d'intégration et religions	10											
UE	ANNUEL	UE 2				2	Non	Non						La seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première session, mais avec la possibilité de prévoir une visio-conférence.
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Séminaires en présentiel				2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral		Oral		
Matière	ANNUEL	Enseignement et laïcité	3,5											
Matière	ANNUEL	Gestion du fait religieux en entreprise	3,5											
Matière	ANNUEL	Force de l'ordre et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Etablissements de santé et religions	3,5											
Matière	ANNUEL	Milieu carcéral et gestion du fait religieux	3,5											
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle et gestion des conflits	7											
		Total diplôme	24,5	135,5										

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Une autorisation de redoublement peut être exceptionnellement accordée par les enseignants du diplôme réunis en Commission d'admission ; elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise-en-place d'un parcours de formation individualisé.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
UE1 : Les épreuves écrites de l'UE peuvent prendre la forme de de QCM		
UE 2 : L'épreuve du Grand Oral est accessible aux candidats qui ont suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3. Les justificatifs d'absence à un séminaire doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin du séminaire. Elle consiste une épreuve orale, coefficient 5 et pouvant prendre la forme de l'analyse d'une situation pratique – durée 30 mn – soutenue devant un jury composé a minima d'un enseignant-chercheur d'UT1 Capitole et d'un représentant d'une des institutions et associations partenaires au diplôme.		
Seconde chance		
Une session de rattrapage est ouverte pour les stagiaires qui n'ont pas validé le diplôme lors de la première session avec une note globale supérieure ou égale à 10/20, ou qui auraient obtenu à une des UE une note globale inférieure 8/20. Cette seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première. Les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si obtention d'une note globale au diplôme supérieure ou égal à 10/20 et sans note éliminatoire.		
Capitalisation/conservation		
Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement		
Compensation		
Oui		
Note éliminatoire		
Note globale inférieure à 8/20 à l'une des UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit et Religions - Gestion du fait religieux et laïcité - laïcité, religion et citoyenneté							1ère session			Seconde session/chance	
Parcours									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Droit des religions		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC1	5 (4 matières module 1 + histoire religieuse de la France module 2)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Cours introductif : religions et espace public	14										
Matière	ANNUEL	Droit public et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit privé et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit des institutions et activités religieuses	14										
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Connaissances des religions		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme, du christianisme et de l'islam	30										
Matière	ANNUEL	Histoire religieuse de la France	14										
Matière	ANNUEL	Cultes et relations internationales	10										
UE	ANNUEL	UE 2		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : méthodologie et formation juridique et religieuse		5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Séminaire introductif cadre historique et juridique	7										
Matière	ANNUEL	Techniques de médiation	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle I	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle II	7										
Matière	ANNUEL	Sécularisations et statuts des cultes en Europe	7										
Matière	ANNUEL	Anthropologie religieuse	7										
		Total formation	152										

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	ENGAGE.EU : Work intergrated learning program	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Les modules 1 et 2 sont accessibles de manière indépendante. Le module 3 prend la forme d'un "bootcamp" en présentiel consistant en la mise en œuvre applicative autour d'un projet transmis aux stagiaires. Il n'est accessible qu'aux personnes ayant suivi les modules 1 et 2.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les épreuves des modules 1 et 2 sont réalisées en ligne et prennent la forme d'un QCM pour chaque session de cours. La moyenne des QCM donnera la note du module. Le module 3 est évalué par un projet qui peut être réalisé en groupe. Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Aucune session de seconde chance ne pourra être organisée.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		ENGAGE.EU Work intergrated learning program										session unique		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Module 1 : Understanding Societal Transition			20	2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		5		
UE	ANNUEL	Module 2 : Sustainable Business Models			20	2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		5		
UE	ANNUEL	Module 3 : “The Bootcamp”		21		2,5	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ		Expertise de justice, professionnels de santé
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
<i>Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7. Le stagiaire devra cependant participer aux enseignements et aux cas pratiques de ces unités d'enseignement (à l'exception des enseignements de l'UE1, de l'UE4 et de l'UE6 et de la matière Outils spécifiques d'analyse du mouvement de l'UE7, Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5, à l'exception de la matière "la transaction".</i>		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les Unités d'enseignements sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Diplôme d'Université		Expertise de justice, professionnels de santé									Session Unique			Observation session d'examens
											Contrôle Continu		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques												
UE	S1	UE 1 : Méthodologie scientifique et juridique	12	6		6	Non	Oui	CC&CT		2		1	
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3		4			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3		2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2											Matière non évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4												
UE	ANNUEL	UE 2 - Régimes d'indemnisation	19,5	45		18	Non	Oui					3	
Matière	ANNUEL	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24		18	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				3	Cas pratiques
Matière	ANNUEL	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21								Écrit	3	
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé												
UE	ANNUEL	UE 3 - Cadre scientifique et juridique de l'expertise	12	15		5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	ANNUEL	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	6	6										Matière non évaluée
Matière	ANNUEL	Méthodologie et validation scientifique	3	4,5		3			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Matière	ANNUEL	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5		2			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 2/4												
UE	ANNUEL	UE 4: Mise en pratique de l'expertise	17	28		15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Méthodologie de l'expertise	3	3					CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle
Matière	ANNUEL	Schéma directeur d'une expertise		3										
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12										
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10										
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10										
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10										
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10										
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10										
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10										
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 3/4												
UE	ANNUEL	UE 5: Les différents acteurs et parcours de l'expertise	15	34,5		5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12		3			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions administratives	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3										La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	La transaction en dommage corporel : outils et principes	4,5	15		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	Le sapiteur, le collègue d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4												
UE	ANNUEL	UE 6 - Détermination et évaluation des préjudices	26,5	18		5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	Evaluation médicale du préjudice	11,5	9		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	Outils spécifiques d'analyse du mouvement	3											Matière non évaluée
		Total année	102	146,50									7	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Comprendre et accompagner le handicap	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage (sauf pour les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement PRF)		
Autres modalités		
L'UE 4, « Projet Professionnel Appliqué », est validée par une restitution écrite de 40 pages minimum hors annexes. Elle prend une forme différente selon la situation du stagiaire :		
• Personne exerçant une activité en lien avec des personnes handicapées : rapport d'activité professionnelle articulé autour d'une problématique spécifique au handicap. • Demandeurs d'emploi pris en charge dans le cadre du PRFP, rapport d'activité portant sur un stage d'insertion d'une durée minimale de 5 semaines dans une structure accueillant des personnes handicapées. • Autres situations : mémoire sur les problématiques du handicap dans un contexte professionnel (prise de contact avec des organismes, entreprises, professionnels du domaine, revues de synthèse..).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Les UE 1 à 3 comportent chacune 2 sessions d'examen. L'UE 4 comporte une session d'examen unique.		
Sauf dérogation expresse du jury de diplôme, la seconde session d'examen des UE 1 à 3 est accessible aux seuls candidats ayant présenté la 1ère session d'examen ; elle porte uniquement sur les enseignements auxquels le candidat a obtenu une note inférieure à 10/20 et se déroule dans des conditions identiques à la première session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément si note supérieur ou égale à 10/20 ou par compensation sous réserve que la note soit supérieure ou égale à 8/20		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Comprendre et accompagner le handicap							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 : De l'exclusion à l'intégration			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 1 : Approche historique, culturelle et sociale du handicap	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Module 2 : Droit et handicap, enseignement et aide pédagogique	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 2 : Accompagnement à la socialisation			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 3 : La scolarisation de l'enfant handicapé : scolarisation inclusive et établissements spécialisés	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Module 4 : Handicap et société au XXIe siècle	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 3			1	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 5 : Le Handicap et les moyens de l'autonomie	3,5	28,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	3	Oral/Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 4 : Projet Professionnel Appliqué			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 6 : Méthodologie du PPA	7		2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance				Pas de seconde session
		TOTAL	24,5	150,5						15			
			175										

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Executive Certificate Contrôle Export et Sanctions Economiques	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Une partie des enseignements se déroule dans les locaux des partenaires : Airbus à Blagnac et le Cabinet Ashurst à Paris.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les modules 1 à 6 sont sanctionnés chacun par un QCM de 10 à 20 questions noté sur 10		
Le projet tutoré est sanctionné par une soutenance.		
Ne seront autorisés à se présenter à la soutenance que les stagiaires ayant un taux d'assiduité (hors absence dûment justifiée auprès des services de scolarité) supérieur à 80%.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les modules sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université														Session unique	
Parcours		Executive Certificate Contrôle export et sanctions économiques												Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	CM Ligne	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
Bloc		RNCP38159BC05 - Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit des affaires RNCP38159BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38159BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel													
Matière	ANNUEL	module 1 : Introduction au contrôle export et aux sanctions économiques / Contexte géopolitique et militaire du monde contemporain	Porteur		14				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 2 : Contrôle export - La réglementation française et européenne + practical insights	Porteur		20				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 3 : Contrôle export - Les réglementations américaines et chinoises + practical insights	Porteur		25				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 4 : Les fondamentaux des sanctions économiques (réglementation européenne et américaine) + practical insights	Porteur		24				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 5 : Les risques (contentieux, responsabilités, etc.) en cas de manquements aux réglementations applicables + practical insights	Porteur		15				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 6 : Impacts économiques et structurels : le dispositif de conformité et la négociation contractuelle + practical insights	Porteur		15				0,5	0,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	1
Matière	ANNUEL	module 7 : projet tutoré	Porteur		7				11	11	Oui	oui	CT (Contrôle terminal)	Projet	3
		Total			120				14						9

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	MBA Juriste Commande Publique	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
A la fin de ses enseignements, chacune des six premières UE fait l'objet d'un examen prenant la forme d'un QCM organisé en ligne, chacun étant coefficient 1.		
En fin de formation, deux épreuves transverses sont organisées au sein de l'UE 7 :		
-un écrit transverse de 4 heures, coefficient 2 ;		
- un grand oral transverse portant sur l'ensemble des enseignements dispensés, coefficient 2. Le jury sera d'au moins deux personnes, au moins un universitaire et un praticien (administratif, juriste d'entreprise ou avocat, ou toute personne pratiquant ou ayant pratiqué l'achat public). La durée de l'oral est de 30 minutes après 30 minutes de préparation.		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservés en cas de redoublement.		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 : Champ d'application			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 1 : notion de commande publique	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 2 : Les contrats classiques	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les contrats globaux	Porteur	3,5						
Matière	ANNUEL	module 3 (1/2) : les DATA de la commande publique	Porteur	3,5						
UE	ANNUEL	UE 2			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 4 : Devenir un acheteur public et développer ses compétences d'organisation de l'achat	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 3			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 5 : Déontologie de la commande publique	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 4 : Les procédures de passation			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	Module 6 : La préparation de la procédure	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 7 : l'appel d'offres	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 8 : Les autres procédures classiques et la négociation	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 9 (1/2) : Les procédures spéciales	Porteur	3,5						
Matière	ANNUEL	module 9 (2/2) : Le social et l'environnemental dans la commande publique	Porteur	3,5						

Diplôme d'université		MBA Juriste Commande Publique							Session Unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 5 : L'exécution des marchés publics			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 10 : les contrats administratifs et leur régime	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 11 : les évènement de la vie du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 12 : la fin du contrat	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 13 : les garanties post-contractuelles	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 6 : Le contentieux			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		
Matière	ANNUEL	module 14 : Les contentieux de la passation	Porteur	7						
Matière	ANNUEL	module 15 : Les contentieux de l'exécution	Porteur	7						
UE	ANNUEL	UE 7 : Evaluations transverses			4	Non	Oui			
Matière	ANNUEL	Recherche documentaire	Porteur	3,5						
		Ecrit transverse			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	4
		Grand Oral			2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral	3
		Total		108,5						7

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	
Parcours-type	Droit pénal et science criminelle FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En Master 1 , S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
En master 2:		
L'étudiant en formation initiale doit :		
- Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines.		
Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- Soit réaliser un mémoire de recherche		
L'apprenant en reprise d'étude doit:		
- Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- Soit réaliser un mémoire de recherche,		
- Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . En Master 1 , les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES												Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles FOAD												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures CM (en ligne)	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S1	UE1 Droit pénal spécial : les infractions contre les biens	Porteur			37,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.
UE	S1	UE2 Droit civil, les contrats d'affaires	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE3 Droit international humanitaire et pénal	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE4 Procédure pénale	Porteur			37,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.
UE	S1	UE5 Droit pénal des affaires	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE6 Droit pénal international et européen	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Semestre	S1	Semestre 1				225		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE7 Procédure civile	Porteur			37,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.
UE	S2	UE8 Voies d'exécution	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE9 Pénologie et criminologie	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE10 Droit pénal spécial : les infractions contre les personnes	Porteur			37,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.
UE	S2	UE11 Droit pénal du travail	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE12 Droit pénal des affaires publiques	Porteur			37,5		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Semestre	S2	Semestre 2				225		30	30	Oui	Oui						
		TOTAL			TOTAL	450		60	60								

MASTER 2		DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES									Session unique		Observation session d'examens			
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles FOAD									Contrôle Terminal					
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée				
UE	ANNUEL	UE1 - Enseignements fondamentaux		100		20	20	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2 X 5h00	l'UE1 est évaluée par deux épreuves écrite sur deux matières choisies par l'équipe pédagogique d'une durée de 5h par matière - le coefficient est le même pour chaque épreuve			
Matière	ANNUEL	Droit pénal général	Porteur	25												
Matière	ANNUEL	Droit pénal spécial	Porteur	15												
Matière	ANNUEL	Droit de la peine	Porteur	15												
Matière	ANNUEL	Procédure pénale	Porteur	25												
Matière	ANNUEL	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	Porteur	10						CT (Contrôle terminal)	Oral		Les UE 2 et 3 seront évaluées par un grand oral commun.			
Matière	ANNUEL	Doctrines et philosophie pénales	Porteur	10												
UE	ANNUEL	UE2 - Enseignements complémentaires		50		10	10	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Droit pénal international	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'Union européenne	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal et CEDH	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Systèmes répressifs de droit comparé	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal constitutionnel	Porteur	10												
UE	ANNUEL	UE3 - Enseignements spécialisés		50		10	10	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)						
Matière	ANNUEL	Droit pénal et données personnelles	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal des affaires	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal des mineurs	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'environnement	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Cybercriminalité	Porteur	10												
UE	ANNUEL	UE4 - Pratique professionnelle		30				Non	Non	UE non évaluée						
Matière	ANNUEL	Pratique des droits de la défense	Porteur	5												
Matière	ANNUEL	Pratique des parquets	Porteur	5												
Matière	ANNUEL	Pratique du juge : J1, chambre de l'instruction, JLD Juridictions de jugements	Porteur	5												
Matière	ANNUEL	Pratique de l'application des peines	Porteur	10												
Matière	ANNUEL	Pratique pénitentiaire	Porteur	5												
UE	ANNUEL	UE5 - Voie professionnelle OU voie recherche				20	20	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Rapport de stage (durée minimale du stage 6 semaines)						Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	Rapport de stage				
Matière	ANNUEL	Mémoire - rédaction soutenance						Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance					
	ANNUEL	TOTAL		230		60	60									

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	TSM	
MENTION	MANAGEMENT SECTORIEL	
Parcours-type	Management du sport FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français sauf les UE3 et UE8 dispensées en Anglais M2 : Français sauf les UE3 et UE6 dispensées en Anglais		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En Master 1 : L'apprenant en formation initiale doit : - effectuer un stage d'une durée minimale de 12 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. L'apprenant en reprise d'étude ou en formation continue doit : - soit effectuer un stage d'une durée minimale de 12 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser une mise en situation sur la base d'un sujet communiqué par l'équipe pédagogique. Le choix du stage ou de la mise en situation devra être fait au plus tard le 30 octobre de l'année d'inscription. En Master 2 : L'étudiant choisit pour l'UE 6 soit le choix 1 « voie professionnelle » soit le choix 2 « voie recherche ». L'étudiant en formation initiale doit : - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. L'apprenant en reprise d'étude doit: - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le(s) responsable(s) de formation. Dans tous les cas, le sujet du thème du rapport d'activité, de stage ou le sujet du mémoire doit être validé préalablement par le(s) responsable(s) de formation. Le rapport ou mémoire rendu donnera lieu à une notation et fera l'objet d'une soutenance.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		MANAGEMENT SECTORIEL									Session unique			Seconde		Observation session d'exams
Parcours-type		MANAGEMENT DU SPORT FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	S1	UE1 L'organisation du mouvement sportif			8	8	Oui	Oui								
Matière	S1	Les institutions sportives : CIO, fédération internationale et nationale, ligue professionnelle, AMA	Porteur	13					CCI (CC Intégral)		2				Devoirs répartis sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	Le pouvoir normatif des fédérations et ligues	Porteur	9					CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	La justice sportive : la conciliation sportive (CNOSF), le TAS	Porteur	9					CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Présentation générale des financements publics et des politiques publiques	Porteur	13					CCI (CC Intégral)							
UE	S1	UE2 Le sportif et son activité			7	7	Oui	Oui								
Matière	S1	Le droit du travail	Porteur	16					CCI (CC Intégral)		2				Devoirs répartis sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	La protection sociale	Porteur	10					CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	L'image du sportif	Porteur	10					CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	La santé et la lutte contre le dopage	Porteur	10					CCI (CC Intégral)							
UE	S1	UE3 Anglais	Porteur	10	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
UE	S1	UE4 La communication sportive			7	7	Oui	Oui								
Matière	S1	Communication numérique I	Porteur	11					CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Marketing du sport et plan de communication (externe et interne)	Porteur	20					CCI (CC Intégral)							
UE	S1	UE5 Commercialisation du sport			6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Techniques de commercialisation des services sportifs	Porteur	13					CCI (CC Intégral)		2				Devoirs répartis sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	Négociation et force de vente	Porteur	13					CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Les marques du sport: le sponsoring , la publicité	Porteur	10					CCI (CC Intégral)							
Semestre	S1	Semestre 1		167	29		Oui	Oui								
UE	S2	UE6 L'organisation du club sportif			6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Les sociétés sportives et les associations	Porteur	12					CCI (CC Intégral)		2					
Matière	S2	Assurances et responsabilités sportives	Porteur	18					CCI (CC Intégral)							
UE	S2	UE7 La gestion des clubs sportifs			8	8	Oui	Oui								
Matière	S2	Comptabilité et fiscalité des clubs et associations sportives	Porteur	15		3			CCI (CC Intégral)		2				Devoirs répartis sur l'ensemble des matières	
Matière	S2	Ressources humaines des clubs et associations sportives	Porteur	11					CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Réalités et enjeux financiers (subventions, redevance, marchés publics)	Porteur	7					CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Introduction au management sportif et l'entreprise	Porteur	9					CCI (CC Intégral)							
UE	S2	UE8 Anglais	Porteur	10	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2					
UE	S2	UE9 les enjeux de l'évènement sportif			6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Conception et management de projet	Porteur	10					CCI (CC Intégral)		2				Devoirs répartis sur l'ensemble des matières	
Matière	S2	Logistique et qualité	Porteur	13					CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	La sécurité des événements sportifs	Porteur	11					CCI (CC Intégral)							
UE	S2	UE10 outils de gestion et de pilotage des projets sportifs			6	6	Oui	Oui								
Matière	S2	Management des organisations	Porteur	12					CCI (CC Intégral)		1					
Matière	S2	Simulation de gestion	Porteur	15					CCI (CC Intégral)		1					
UE	S2	UE11 Stages / rapport d'activité			4	4	Oui	Oui								
Matière	S2	Rapport de stage / Rapport d'activité							CT (Contrôle terminal)		1	Rapport				
Semestre	S2	Semestre 2		143	31		Oui	Oui								
		TOTAL ANNEE		310	60											

MASTER 2		MANAGEMENT SECTORIEL									1ère session		
Parcours-type		MANAGEMENT DU SPORT FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S3	UE1 Ressources humaines			9	9	Oui	Oui					
Matière	S3	Conventions et négociations collectives	Porteur	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	Contentieux des contrats de travail	Porteur	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	Ressources humaines - formation/reconversion	Porteur	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE2 Sport et communication			9	9	Oui	Oui					
Matière	S3	Gestion d'un projet de communication	Porteur	15	2,5	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	La prise de parole en public, argumenter et convaincre à l'oral en situation professionnelle	Porteur	12	2,5	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	Communication numérique II	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	Administration de sites web	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE3 Anglais 1	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE4 Environnement juridique			9	9	Oui	Oui					
Matière	S3	Pénalisation des activités sportives	Porteur	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	Contentieux internationaux	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	Contentieux publics des APS	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S3	Gestion contractuelle du sponsoring	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S3	Semestre 3		192	29		Oui	Oui					
UE	S4	UE5 Impact du sport			5	5	Oui	Oui					
Matière	S4	Retombées du sport et des événements sportifs sur les plans économiques, sociaux, médiatiques...	Porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S4	Sport et entreprises : préventions des difficultés d'un club	Porteur	15	2,5	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE6 Anglais 2	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE7 Focus thématiques			6	6	Oui	Oui					
Matière	S4	Collectivités Territoriales et APS	Porteur	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S4	Le sport et l'identité de l'entreprise	Porteur	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Matière	S4	Le management sportif et l'entreprise	Porteur	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE8 Mémoire/stage/rapport d'activité			18	18	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Raport/Mémoire/Soutenance	
Semestre	S4	Semestre 4		80	31		Oui	Oui					
		TOTAL ANNEE		272	60								

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	SCIENCE POLITIQUE	
PARCOURS TYPE	Politique et sécurité FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Master 1: Français, sauf pour l'UE 1 et l'UE 5. L'étudiant devra faire un choix parmi les différentes langues vivantes.		
Master 2: Français		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Recommandé en M1 / Obligatoire en M2		
Autres modalités		
Rapport de recherche en M1 / Mémoire d'application professionnelle ou mémoire de recherche en M2		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les examens seront soit organisés en présentiel, soit en distanciel. La modalité choisie sera annoncée au plus tard un mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		SCIENCE POLITIQUE												Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Politique et Sécurité												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S1	COMPÉTENCES TRANSVERSALES															
UE	S1	UE 1 – Communication spécialisée pour le transfert des connaissances 1				12		1	1	Oui	Oui						
		Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)															
Matière	S1	Anglais						1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Espagnol								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE	S1	UE2 – Appui à la transformation en contexte de recherche ou professionnel				13,5		3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Méthodologie du rapport de recherche				13,5		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S1	COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES															
UE	S1	UE 3 - Comprendre les enjeux des politiques de sécurité			90	13,5		18	18	Oui	Oui						
Matière	S1	Relations Internationales			30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Droit de la police et de la sécurité			30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Approches des phénomènes criminels			30	13,5		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
UE	S1	UE 4 – Connaissance disciplinaires sur l'Etat et la politique			60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Sociologie politique : l'action publique			30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Administration et politique			30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Semestre	S1	SEMESTRE 1				150	39		30	30	Oui	Oui					
Bloc	S2	COMPÉTENCES TRANSVERSALES															
UE	S2	UE 5 – Communication spécialisée pour le transfert des connaissances				12		1	1	Oui	Oui						
		Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)															
Matière	S2	Anglais								Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Espagnol						1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE	S2	UE6 – Appui à la transformation en contexte de recherche ou professionnel				13,5		3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Méthodologie du rapport de recherche				13,5		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	S2	COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES															
UE	S2	UE 7 - Comprendre les enjeux des politiques de sécurité			90	13,5		18	18	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoire des institutions policières			30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Analyses des questions de sécurité			30	13,5		6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S2	Politiques comparées			30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
UE	S2	UE 8 - Connaissances disciplinaires sur l'Etat et la politique			60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Vie politique française			30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Histoire de l'Etat et de l'Administration			30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Semestre	S1	SEMESTRE 2				150	39		30	30	Oui	Oui					
		TOTAL ANNUEL				300	78		60	60							

MASTER 2		SCIENCE POLITIQUE								Session unique		
Parcours-type		Politique et sécurité FOAD								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	S3	COMPETENCES DE SPECIALITES: Savoirs hautement spécialisés sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance: Approche politique, sociologique, historique et juridique										
UE	S3	UE1 Réponses à la délinquance	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE3 Méthodologies de la sécurité urbaine	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE4 Sociologie de la sécurité	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
Bloc	S3	COMPETENCES DE SPECIALITES: Connaissances approfondies sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance										
UE	S3	UE5 Système policier français	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S3	UE6 Manifestation et maintien de l'ordre	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Semestre	S3	Semestre 3	120	27	27	Oui	Oui					
Bloc	S4	COMPETENCES DE SPECIALITES: Connaissances approfondies sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance										
UE	S4	UE7 Terrorisme et radicalisation	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE8 Sûreté du transport aérien	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE9 Dangers d'internet et cybercriminalité	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE10 Douanes et contrôle des frontières	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE		UE11 Polices municipales et sécurité urbaine	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
UE	S4	UE12 Droit et pratique de la sécurité privée	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Bloc	S4	COMPETENCES TRANSVERSALES: Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés										
UE	S4	UE13 Méthodes de recherche sur la police et la sécurité. Méthodologie du mémoire	20	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				
Matière	S4	UE13 Stage (2 à 6 mois)		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Matière	S4	UE13 Mémoire d'application professionnelle ou mémoire de recherche		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Semestre	S4	Semestre 4	110	33	33	Oui	Oui					
		TOTAL	230	60	60							

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
Parcours-type	Compliance officer	
Session M1	/	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a la possibilité :		
- soit d'effectuer un stage d'une durée minimale de six semaines dont la finalité est la mise en pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.		
- soit de justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui est soutenu devant un jury et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme		
Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Compliance officer FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	Heures webconférences	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 Anticorruption			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité anticorruption	15	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de corruption	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de corruption (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 2 Antiblanchiment			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme de conformité antiblanchiment	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de blanchiment	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de blanchiment (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Convention judiciaire d'intérêt public	2,5	2,5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 3 Déontologie			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Principes déontologiques (Neutralité, dignité, impartialité, probité, laïcité)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du référent déontologue	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques déontologiques	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Code de déontologie	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	La communication en compliance : relation client / relation collaborateur	0	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 4 Environnement			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité environnement	10	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie du risque environnement	10	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	CJIP Environnement	5 2,5	5 2,5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 5 Protection des données personnelles			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Droit des données à caractère personnel (principes directeurs)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Droit du numérique et de l'intelligence artificielle	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Droit de la sécurité des systèmes d'information (cybersécurité)	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Sécurisation des données personnelles (droit pénal du chiffage)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 6 Compliance finance			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Marché financier	15	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Finance numérique	15	10										
Matière	ANNUEL	Finance durable	15	10					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 7 Orientation (à choix)			12	12	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Voie professionnelle				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport		
Matière	ANNUEL	Voie recherche				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/soutenance		
		TOTAL :	175	140	60	60								

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE	
Parcours-type	Compliance officer	
Session M1	/	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du jury d'examen.

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pour la voie professionnelle, l'étudiant a la possibilité :

- soit d'effectuer un stage d'une durée minimale de six semaines dont la finalité est la mise en pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.
- soit de justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.

Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui est soutenu devant un jury et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.

Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.

Autres modalités

/

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.

Seconde chance

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20

Compensation

Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.

Note éliminatoire

/

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

MASTER 2		Droit pénal et sciences criminelles									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Compliance officer FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	Heures webconférences	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 Anticorruption			8	8	Oui	Oui						En plus des épreuves écrites, pour la validation du Master II, une épreuve orale est organisée. Cette épreuve prend la forme d'un exposé discussion (UE 1 à UE 6) d'une durée d'une ½ heure
Matière	ANNUEL	Programme conformité anticorruption	15	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de corruption	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de corruption (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 2 Antiblanchiment			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme de conformité antiblanchiment	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de blanchiment	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de blanchiment (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Convention judiciaire d'intérêt public	2,5	2,5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 3 Déontologie			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Principes déontologiques (Neutralité, dignité, impartialité, probité, laïcité)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du référent déontologue	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques déontologiques	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Code de déontologie	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	La communication en compliance : relation client / relation collaborateur	0	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 4 Environnement			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité environnement	10	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie du risque environnement	10	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	CJIP Environnement	2,5	2,5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 5 Protection des données personnelles			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Droit des données à caractère personnel (principes directeurs)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Droit du numérique et de l'intelligence artificielle	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Droit de la sécurité des systèmes d'information (cybersécurité)	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Sécurisation des données personnelles (droit pénal du chiffrage)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 6 Compliance finance			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Marché financier	15	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Finance numérique	15	10										
Matière	ANNUEL	Finance durable	15	10					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 7 Orientation (à choix)			12	12	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Voie professionnelle				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport		
Matière	ANNUEL	Voie recherche				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/soutenance		
		TOTAL :	175	140	60	60								

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
Parcours-type	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2		
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf les matières anglais des affaires des UE3 et 6 qui sont dispensées en Anglais.		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								Session unique		
Parcours-type		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE FOAD								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S1	UE1		18		Oui	Oui					
Matière	S1	Droits des affaires 1 (droit du financement des entreprises)	37,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 4	2	Écrit	3h00
Matière	S1	Droit civil 1 (Droit des suretés et garanties de crédits)	37,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 4	2	Écrit	3h00
Matière	S1	Analyse financière	30	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S1	Principe de management	30	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S1	UE2		8		Oui	Oui					
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE	S1	UE3		4		Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise	37,5	2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S1	Anglais des affaires	30	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S1	Semestre 1	262,5	30		Oui	Oui					
UE	S2	UE4		16		Oui	Oui					
Matière	S2	Droits des affaires 2 (droit des entreprises en difficultés)	30	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 4	2	Écrit	3h00
Matière	S2	Droit civil 2 (Vente et contrat de distribution°)	30	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S2	Comptabilité financière	18	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S2	UE5		8		Oui	Oui					
Matière	S2	Droit pénal des affaires	37,5	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S2	Droit civil 3 - représentation, entreprise, service, arbitrage, transaction, contrats aléatoires)	18	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S2	UE6		6		Oui	Oui					
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	37,5	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S2	Anglais des affaires	12	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S2	Semestre 2	183	30		Oui	Oui					
		TOTAL	445,5	60		Oui	Oui					

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Criminologie renforcée	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Contrôle continu intégral		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Criminologie renforcée (FOAD)										Sesison unique		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	Pénologie et criminologie (facultatif)	Porté	M1 PENAL		/								
UE	ANNUEL	UE1 Les criminalités : auteurs et victimes	Porteur		30	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE2 Psychopathologie criminelle Auteurs d'infractions à caractère sexuel Violences privées et santé publique	Porteur		28	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE3 Violence contre autrui et violence contre soi Etiologie et processus du passage à l'acte Expertise, diagnostic, pronostic	Porteur		35	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE4 Le traitement judiciaire de la délinquance	Porteur		40	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE5 Les constantes du passage à l'acte : Méthodologie pratique de l'étude de cas	Porteur		30	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
TOTAL					163	30								

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Gestion pratique des TPE/PME/PMI (FOAD)	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		

REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
Stages	
/	
Autres modalités	
/	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
Sessions d'examen	
Session unique	
Seconde chance	
/	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
Validation	
Capitalisation/conservation	
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20	
Compensation	
Les UE et les blocs sont validés isolément.	
Note éliminatoire	
Note inférieure à 10/20 à l'un des blocs.	
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
Art. L613-2 du Code de l'éducation	

Diplôme d'université		Gestion pratique des TPE/PME/PMI (FOAD)								Session unique		
Parcours										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	ANNUEL	Bloc compétences social										
UE	ANNUEL	UE1 Droit du travail	25	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE2 Gestion de la paye	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE3 Emploi formation	25	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	ANNUEL	Bloc compétences droit de l'entreprise										
UE	ANNUEL	UE4 Fiscalité, comptabilité et facturation	25	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE5 Contrats commerciaux	18	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE6 Conseils bancaires aux entreprises	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	ANNUEL	Compétences marchés										
UE	ANNUEL	UE7 Sous-traitance dans le BTP	17	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	ANNUEL	UE8 Droit des marchés publics	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
TOTAL			160	30								